

Flash cultures – N°34 Observations du lundi 21 octobre 2019

**70 à 80 mm de vendredi à dimanche dernier en plaine du Jura.
100 mm à Tavaux et 110 mm à Lons-Le-Saunier et Arbois pour la semaine écoulée !
« Pas prêt de rentrer dans les parcelles » me dit Jean-Marie. Oui mais il n'empêche qu'il
faudra surveiller les pucerons dans les céréales comme le lait sur le feu.**



COLZA D'HIVER

* **Stade** : selon date de semis 6 à plus de 10 feuilles.

* **Ravageurs** :

Lire attentivement la note ci-jointe concernant la stratégie régionale de lutte contre les insectes d'automne sur colza rédigée par Terres Inovia en partenariat avec des coopératives et négoce et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Sur le terrain :

Le piégeage du charançon du bourgeon terminal n'évolue pas ou peu. Comme la semaine dernière, on capture des CHBT seulement dans 3 cuvettes du réseau BSV et en faible quantité. Dans les parcelles complémentaires, on note une légère augmentation avec 3 lieux où l'on piège contre 1 la semaine précédente. Voir tableau ci-dessous.

Commune	Date de semis	Organisme	Capture de CHBT		
			7/10	14/10	21/10
Parcelles BSV			7/10	14/10	21/10
Saint-Aubin	05/08	CA 39	0	0	0
Sermange	07/08	CA 39	0	0	0
Annoire	22/08	CA 39	0	0	0
Le Tartre	23/08	CA 39	0	0	0
Chilly Le Vignoble	23/08	Interval		0	0
Saint-Lothain	24/08	CA 39	0	0	0
Orbagna	26/08	CA 39	0	0	1
Les Hays	27/08	CA 39	0	1	0
Montbarrey	30/08	CA 39	0	3	2
Desnes	01/09	Terre Comtoise	0	0	0
Authume	04/09	CA 39	0	1	3
Total			0	5	6
Parcelles complémentaires			7/10	14/10	21/10
Annoire		CA 39		2	0
Petit-Noir		CA 39		-	3
Nance		CA 39		0	2
Les Essards Taignevaux		CA 39		0	0
Ruffey sur Seille		CA 39		0	3
Auxange		CA 39		0	0
Sermange		CA 39		0	0
Total				2	8

Le bulletin de santé du végétal de cette semaine indique que des femelles matures ont été trouvées pour la deuxième semaine consécutive. Ce qui sous-entend qu'à partir de maintenant et dès les premières captures, il faudra traiter rapidement si la situation le justifie, sans attendre « les 8-10 jours après les premières captures ».

Globalement, il faut intervenir si possible dans le courant de la semaine si l'on veut protéger sa ou ses parcelles contre le CHBT. Concernant le type d'insecticide, on peut encore traiter dans le Jura avec une « pyréthrianoïde » puisque l'on ne constate toujours pas de forte résistance au vu des analyses 2019. Exemple : Ducat 0.3l/ha, Fury 10 EW 0.1l/ha, Karate Zeon, Lambdastar, Karakas 0.075l/ha, Decis Expert 0.05l/ha, Fastac0.15l/ha, Mageos MD 0.05kg/ha, Cythrine Max 0.05l/ha...On peut aussi préférer traiter avec du DASKOR 440/Patton M à la dose de 0.625l/ha, adapté en cas de résistance aux pyréthrianoïdes. Mais ce produit ne pourra plus être utilisé au printemps, ce qui peut être gênant pour les situations à risque méligèthe. Concernant le Boravi WG, autorisé aussi, il est peut-être préférable de le réserver pour l'utiliser plus tard si nécessaire contre les larves de grosses altises.

La décision finale d'intervenir ou non contre le CHBT dans le département du Jura doit se faire en fonction du poids frais actuel du colza. Pour cela, utiliser la grille de décision que propose la Chambre d'agriculture du Jura en fonction du type de sol. Elle a fait ses preuves depuis au moins 3 campagnes.

Comment faire : lorsqu'il est conseillé d'intervenir contre le CHBT, pesez vos pieds de colza. Pour cela, coupez au ras du sol et pesez au minimum 20 pieds représentatifs de votre parcelle. Puis, reportez-vous à la grille ci-dessous pour déterminer le risque et donc l'utilité ou non d'un traitement insecticide. En cas de colza hétérogène (ressemis...), tenir uniquement compte des moins développés sauf si les plus développés représentent plus de 20 pieds/m².

	SITUATION	
	A RISQUE*	SANS RISQUE**
Limons blancs Finage - Bresse	Si poids frais du colza < à 300 g/m ² ou si poids moyen < à 15 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 500 g/m ² ou si poids moyen > à 20 g/pied de colza
Tous les autres types de sol	Si poids frais du colza < à 1 000 g/m ² ou si poids moyen < à 50 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 1 000 g/m ² ou si poids moyen > à 50 g/pied de colza

Si le poids frais est compris entre 0.3 et 0.5 kg/m² ou entre 15 et 20 grammes par pied, le risque semble faible mais cela nécessite confirmation.

A RISQUE* : traitement insecticide conseillé
SANS RISQUE** : traitement insecticide déconseillé



Poids frais en grammes selon pied

Nous avons procédé à des pesées les 18 et 21 octobre juste avant la période de traitement conseillé. Vous trouverez ci-dessous les résultats avec dans la colonne de droite le conseil préconisé par la grille de risque, traitement conseillé ou non. Les résultats sont présentés par type de sol et par ordre décroissant du poids moyen par pied.

Terres blanche ou limon blanc Bresse et finage

Commune	Agriculteur	Parcelle	Pieds/m ²	Poids frais en gr/m ²	Poids moyen en gr/pieds	Traitement conseillé
Chapelle Voland	GAEC DE JOURIVIERE	Face ferme	19	1824	98	Non
Saint-Aubin	Mougeot Patrick	Pb de levée	10	802	80	Non
Chapelle Voland	GAEC DES SABLIERES	Bouclé	32	2480	77	Non
Cosges	EARL DU VIZAN	Champ Poudrou	27	1825	68	Non
Villers les Bois	Guyon Jean-Marie	Route de Seligny	30	1865	67	Non
Oussières	Guyon Jean-Marie	Chemin Cimetière	20	1330	67	Non
Saint-Aubin	Mairet François	57.5 cm	18	1048	57	Non
Le Tartre	GAEC DE JOURIVIERE	Mouthier	28	1583	57	Non
Saint-Loup Villangrette	Ozanon Didier	Cornier	13	733	56	Non
Saint-Aubin	Butavant Franck	Sous la ligne	23	1161	50	Non
Bousselage	Ozanon Didier	Ponto	18	896	50	Non
Annoire	Tissier Jean-Jacques	Route Bousselage	21	922	44	Non
Annoire	Barraux Matthieu	Ponto	28	1162	42	Non
Les Hays	Guyon Michel	Bsv 2020	23	930	40	Non
Saint-Loup Villangrette	Guyon Jean-Marie	Chemin Beauchemin	23	701	30	Non
Chapelle Voland	GAEC VERNAY	Les Potelats	31	719	23	Non
Le Tartre	EARL DU VIZAN	Les Fontenelles	24	461	19	Non

Limon argileux et terres argileuses de vallée

Commune	Agriculteur	Parcelle	Pieds/m ²	Poids frais en gr/m ²	Poids moyen en gr/pieds	Traitement conseillé
Ecleux	GAEC DE CLAIRVANS	Ecleux gros colza	16	1900	117	Non
Cosges	GAEC DE JOURIVIERE	Petites Quemines	21	2156	103	Non
Annoire	Barraux Matthieu	Bruant BSV	19	1900	97	Non
Annoire	Gatefossey Pascal	Route du Doubs	16	1291	81	Non
Orbagna	Sommier Pascal	Parcelle BSV	31	2480	80	Non
Ounans	Ogier Damien et Jean Charles	Bsv 2020	28	1950	70	Non
Nance	GAEC BEGUIOT	Prés blancs séchoirs	20	1372	69	Non
Sermange	Gaidot Philippe	Bsv 2020	16	1038	65	Non
Saint-aubin	Breton Arnaud	Champ des Mottes	17	1081	61	Non
Petit Noir	Vincent Lionel	Route de Longwy	24	1346	56	Non
Desnes	GAEC BONNIN	Françoise	21	1140	55	Non
Champdivers	Gaec Rouge	Route de Molay	24	1240	49	Non
Sermange	Duvernois	En face bsv	24	1125	47	Oui/Non*
Vaudrey	Ogier Damien et Jean Charles		23	1000	43	Oui
Nance	Lonjarret Fabien	Captage	32	1279	40	Oui
Ruffey Sur Seille	EARL JEANDOT	Cimetière	33	1204	36	Oui
Cosges	GAEC VERNAY	Pont de Cosges	29	976	33	Oui
Petit Noir	Vincent Lionel	Vers Berthelier	25	823	33	Oui
Saint-Aubin	Fontaine Emmanuel	BSV 2020	58	1860	32	Oui
Auxange	Duvernois	Aux vernes	31	798	26	Oui
Saint-Aubin	Seguin Édouard	Pre de la Lampe	25	639	26	Oui
Authume	Gaidot Paul	BSV 2020	25	625	25	Oui
Nance	Lonjarret Fabien	Parcelle dans plaine	25	539	21	Oui
Tavaux	Muller Thomas	INRA	25	500	20	Oui
Desnes	GAEC BONNIN	Croix aux rattes	18	273	16	Oui
Ecleux	GAEC DE CLAIRVANS	Petit colza TNT	22	220	10	Oui

* colza fortement hétérogène

CEREALES D'AUTOMNE

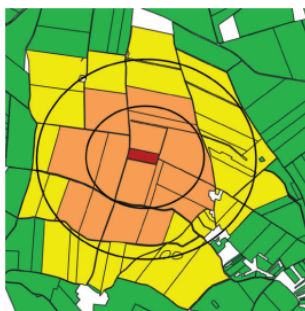
Information de SYNGENTA concernant la réglementation sur le désherbage avec des produits à base de *prosulfoarbe*. Voir ci-dessous.



DESHERBER AVEC DES PRODUITS A BASE DE PROSULFOCARBE

Réglementation pour préserver l'accès au marché de l'ensemble des filières (*respect des LMR*)

- 1 - Obligation d'utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive :**
buses homologuées réduction de ZNT.
- 2 - Pour les applications d'automne, respecter les conditions suivantes :**
Parcelles traitées à moins de 500 mètres de cultures non cibles :
Appliquer les produits après la récolte.
Parcelles traitées entre 500 mètres et un kilomètre des cultures non cibles :
Appliquer après la récolte de ces cultures.
Ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.



Légende :
■ Culture non cible
■ Parcelle à moins de 500 m d'une culture non cible
■ Parcelle comprise entre 500 m et 1 km d'une culture non cible
■ Parcelle à plus de 1 km d'une culture non cible

CULTURES NON CIBLES :

Cultures fruitières : pommes, poires.
Cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses.
Cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym.
Cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale.

POUR VOUS AIDER



Une appli pour choisir les buses homologuées ZNT qui vous conviennent.



Un service cartographique pour aider au respect des conditions d'emploi vis-à-vis des cultures non cibles.

Disponible sur : www.syngenta.fr/quali-cible
Code d'accès : **syngenta**

syngenta

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.
Prosulfoarbe : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

* **Limaces** : à surveiller. Voir BSV.

BLE TENDRE D'HIVER

* **Stade**: 2 feuilles pour les parcelles semées fin septembre tout début octobre. Levée 1 feuille pour les parcelles semées pour la mi-octobre.

* **Pucerons**: bien que le nombre de parcelles soit limité, et les conditions d'observations peu favorables ce lundi, la présence de pucerons est observée dans la moitié des parcelles jurassiennes au stade 1 feuille (3/6). Le % de pieds porteurs est compris entre 1 et 3 % donc inférieur au seuil de traitement. **Cependant, il faudra être très vigilant cette semaine notamment lors de périodes ensoleillées**, événement favorable pour une bonne observation. En cas d'évolution de leur présence, intervenir dès que le seuil d'intervention est atteint ou dépassé. Voir BSV.

Seuil d'intervention : 1 0% et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

* **Cicadelles** : les conditions étaient défavorables à l'observation. Absence ou très faible présence dans les parcelles du réseau.

*** Dés herbage :**

Exemples de programmes de dés herbage en pré-semis ou post-levée de la céréale (source : guide Cultures des Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comte).

Stade du blé	Pré-levée	1 à 2 feuilles	3 feuilles à plein tallage
Faible infestation vulpin	Trooper 2.5		
		Fosburi/Antilope 0.6	
Forte infestation vulpin	Trinity* 2l + Defi 3l Ou Trooper 2.5l (+Matmut 0.2)		Othello1.2+ Adj Ou Kalenkoa 0.8l + adj Ou Levto WG 300 à 400gr/ha
		Fosburi 0.5l Ou Fosburi 0.5 + Prowl 400 1.5l Ou Fosburi0.5+chlortoluron* 1500gr Ou Fosburi 0.5+ Daiko 2.25l	
	Celtic 2l	Fosburi 0.5l	
	Trooper 1.8l + Defi 2.5l +Mamut 0.18l		

* uniquement sur variété tolérante Chlortoluron.

Stade du blé	Pré-levée	1 à 2 feuilles	3 feuilles à plein tallage
Faible infestation Ray-grass	Carmina Max* 2.5 ou Constel* 4l		
		Carmina Max* 2.5 ou Constel* 4l	
Forte infestation Ray-grass	Trooper 2.5 l		
	Carmina Max* 2.5 ou Constel*4l		
		Carmina Max * 2.5 ou Constel* 4l	
		Fosburi 0.5l	
	Chlortoluron* 1800 gr	Defi 2l	
		Chlortoluron* 1800 gr + Fosburi 0.4l	
	Defi 3 + Mamut 0.2l		
		Defi 3 + Mamut 0.2l	
	Defi 3 + Carat 0.6		
	Defi 3 + Carat 0.6		
	Trinity* 2l + Defi 3l		
		Daiko 2.25 + Fosburi 0.4l	
Tout Automne Cas de résistance avérée aux ALS	Defi 2l + Codix 2l	Fosburi 0.5l	
	Trooper 1.8l + Defi 2.5l +Mamut 0.18l		
	Trinity* 2l	Defi 2l + Carat 0.4l	

* uniquement sur variété tolérante Chlortoluron.

ORGE D'HIVER

* **Stade**: 2 feuilles pour les parcelles semées fin septembre tout début octobre. Levée 1 feuille pour les parcelles semées pour la mi-octobre.

* **Pucerons**: le nombre de parcelles est limité **mais la présence de pucerons augmente dans les parcelles semées fin septembre**. A titre d'exemple, la parcelle de TEKTOO semée à Vincent le 30 septembre évolue de 20 à 40 % de pieds porteurs en une semaine. On n'observe pas de recolonisation pour l'instant dans les parcelles traitées à une feuille. Dans les parcelles qui lèvent, les pucerons semblent s'installer mais les comptages sont inférieurs au seuil d'intervention. Soyez vigilant et observez vos parcelles dès la levée lorsque les conditions météo sont favorables.

Si vous avez semé une variété tolérante à la JNO, telle que Coccinel, KWS Jaguar, Amistar, Hexagon, Hirondella, KWS Borelly, Margaux, Rafaela, Paradies, Domino, une protection n'est pas nécessaire sauf en cas de forte pression de pucerons virulifères. Attention elles restent sensibles comme toutes les variétés au virus des pieds chétifs transmis par les cicadelles.

Seuil d'intervention : 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

* **Désherbage** :

Exemples de programmes de désherbage en pré-semis ou post-levée de la céréale (Source : guide Cultures des Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comte).

Stade de l'orge d'hiver	Pré-levée	1 à 2 feuilles
Faible infestation vulpins	Trooper 2.5 Ou Trooper 2.5 + Mamut 0.2l Ou Trinity* 2l + Defi 3l	
		Fosburi/Antilope 0.5 à 0.1
Forte infestation vulpins		Fosburi 0.5 + Prowl 400 1.5l Ou Fosburi 0.5 + chlortoluron* 1500gr
	Chlortoluron* 1800gr + Prowl 400 1.5l	Fosburi 0.5l à 0.6l

Stade de l'orge d'hiver	Pré-levée	1 à 2 feuilles
Faible infestation Ray-grass		Chlortoluron* 1800gr ou Constel *4l
	Trooper 2.5	
		Fosburi/Antilope 0.5l à 0.6l
	Defi 3 + Mamut 0.15	Defi 3 + Mamut 0.18
Forte infestation Ray-grass	Constel* 4l	Constel* 4l
		Chlortoluron* 1800gr + Carat 0.6
	Trooper 2.5	Fosburi 0.5
	Chlortoluron* 1800gr	Defi 2l
		Chlortoluron*1500gr + Fosburi 0.5
	Defi 3 + Carat 0.6	
	Trinity* 2 + Defi 3	
	Defi 2l + Codix 2l	Fosburi 0.5

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Réunion technique céréales-oléagineux organisée par la Chambre d'agriculture du Jura le Jeudi 5 décembre 2019 à Champdivers en partenariat avec Terres Inovia et Arvalis.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.